



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFETE DE LA VIENNE

A R R E T E n° 2017-DRLP/BREEC- 214
en date du **19 MAI 2017**
instituant la commission de propagande pour
les circonscriptions de la Vienne à l'occasion
des élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

**La préfète de la Vienne,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU le code électoral et notamment les articles L. 166 et R. 31 ;

VU le décret n° 2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU la circulaire ministérielle n°INTA17142149C du 11 mai 2017 relative à l'organisation des élections législatives des 11 et 18 juin 2017 ;

VU l'arrêté n° 2017-SG-SCAADE-005 en date du 31 mars 2017, donnant délégation de signature à Monsieur Emile SOUMBO, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

VU l'ordonnance du 17 mai 2017 du Premier Président de la Cour d'Appel de Poitiers ;

VU le courriel du 15 mai 2017 du groupe La Poste ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R E T E

Article 1 – Une commission de propagande est instituée pour les circonscriptions de la Vienne à l'occasion des élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

Article 2 – La commission de propagande est composée de :

► **Pour le premier tour :**

- **Monsieur Franck WASTL-DELIGNE**, Président du Tribunal de Grande Instance de Poitiers, **Président titulaire** - Monsieur Philippe MAURY, Vice-Président au Tribunal d'Instance de Poitiers, Président suppléant ;

- **Monsieur Sebastian CORTES-TORREA**, Chef du Bureau de la réglementation, des élections et de l'état civil à la préfecture de la Vienne, **membre titulaire** - Monsieur Abdelhamid BENZAIM, adjoint au Chef du Bureau de la réglementation, des élections et de l'état civil à la Préfecture de la Vienne, membre suppléant ;

- **Madame Véronique MERLEAU**, responsable logistique-régulation, Direction des Services courrier colis Poitou-Charentes, représentante du Délégué départemental du groupe La Poste, l'entreprise chargée de l'acheminement du courrier, **membre titulaire** - Monsieur Patrice VIDAL, Responsable Organisation, Plateforme Industrielle du Courrier de Poitiers, membre suppléant.

► **Pour le second tour :**

- **Monsieur Philippe MAURY**, Vice-Président au Tribunal d'Instance de Poitiers, **Président titulaire** - Monsieur Franck WASTL-DELIGNE, Président du Tribunal de Grande Instance de Poitiers, Président suppléant ;

- **Monsieur Sebastian CORTES-TORREA**, Chef du Bureau de la réglementation, des élections et de l'état civil à la préfecture de la Vienne, **membre titulaire** - Monsieur Abdelhamid BENZAIM, adjoint au Chef du Bureau de la réglementation, des élections et de l'état civil à la Préfecture de la Vienne, membre suppléant ;

- **Madame Véronique MERLEAU**, responsable logistique-régulation, Direction des Services courrier colis Poitou-Charentes, représentante du Délégué départemental du groupe La Poste, l'entreprise chargée de l'acheminement du courrier, **membre titulaire** - Monsieur Patrice VIDAL, Responsable Organisation, Plateforme Industrielle du Courrier de Poitiers, membre suppléant.

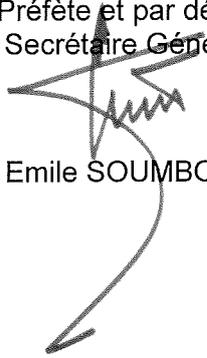
Article 3 – Le secrétariat de la commission est assuré par **Madame Valérie COUPEAU**, Directrice de la réglementation et des libertés publiques à la préfecture de la Vienne.

Article 4 – Les candidats, leurs remplaçants ou leurs mandataires peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission de propagande concernant leur circonscription.

Article 5 – Le siège de la commission de propagande est fixé à la Préfecture de la Vienne, Place Aristide Briand à Poitiers.

Article 6 – Le Secrétaire Général de la préfecture de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Emile SOUMBO